

"Trois fois mort, enterré et ressuscité par la grâce de Dieu"

François de Civille

LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin Trimestriel - N°19 Octobre 2005

Un PADD pour notre commune

Le territoire communal de Bois Héroult possède un milieu naturel important composé de vallées, plaines, bois, haies vives, boqueteaux, mares... ainsi qu'un patrimoine immobilier traditionnel, pour parti classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Fort de cette orientation légale, il paraît effectivement souhaitable de conforter principalement la logique de développement linéaire de notre commune le long de la RD 61.

Les zones ainsi destinées à la constructibilité sont déjà desservies par des réseaux d'eau potable, les télécommunications et l'électricité. Le projet d'aménagement d'assainissement s'y trouverait par ailleurs facilité.

Bien entendu, nous devons prendre en compte les axes de ruissellement en provenance des vallées de la Quesne et des Longs-Fonds, ainsi que les présomptions de cavité souterraine sur la commune.

Cette politique permettra également de préserver l'activité agricole, les perspectives environnementales, la qualité des paysages naturels et le bâti, tout en améliorant notre qualité de vie au quotidien.



Consciente de ses atouts, la commune souhaite préserver ces caractéristiques, mais également promouvoir le développement des infrastructures et des services pour mieux servir la population actuelle et permettre d'accueillir de nouveaux habitants.

Par cette perspective, le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) actuellement en préparation au sein du Conseil Municipal, s'articule autour de deux grands axes :

- Assurer une structuration et un développement maîtrisé de l'urbanisation.
- Préserver les vallées, les plaines, les bois, les haies vives, les boqueteaux, les mares ainsi que les terrains à proximité immédiate des vallées pour conserver les perspectives, et valoriser le patrimoine immobilier traditionnel.

La loi nouvelle incite les communes à densifier l'urbanisation dans les centres ou hameaux, afin d'éviter le « mitage » des espaces verts.



C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal en étroite relation avec l'ensemble des administrations et représentants d'intérêts communaux, tente d'élaborer un projet d'aménagement et de développement durable sur la commune de Bois-Héroult, et ce pour notre bien à tous et celui de nos enfants.

Une deuxième réunion d'information sera organisée à la rentrée sur la base de ces réflexions.

Nous vous espérons très nombreux.

Editorial



LE DROIT DE L'EAU

En ce début du 21^{ème} siècle, l'eau représente un enjeu majeur et une priorité pour les centaines de millions d'habitants confrontés constamment aux difficultés d'approvisionnements, mais aussi aux problèmes de pollutions, d'inondations, de sauvegarde de l'environnement et de gestion d'un développement durable.

L'accès universel à l'eau et à l'environnement durable font partie des objectifs du millénaire de développement (ODM) adopté par les différents gouvernements.

Les Nations Unies viennent de relancer, le 22 mars 2005, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, une décennie « L'eau pour la vie, l'eau pour tous ».

La préservation et la distribution de l'eau constitue pour nous un véritable enjeu.

Retenons de Saint-Exupéry cette réflexion :

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».

Edouard de Lamaze
Maire

Comité des Fêtes

Retraite aux flambeaux

C'est autour de notre char qu'en ce 13 juillet, la population a remonté la rue du château. Partie sur le coup de 23h00, la retraite aux flambeaux et ses lampions illuminaient le village.



Cette année, le feu d'artifice était tiré depuis le verger en face du château pour cause de travaux dans les allées du parc. Merci à M. et Mme de Broglie de nous avoir permis de tirer le feu d'artifice et d'avoir trouvé cette solution de rechange. Dans un ciel chatoyant et une ambiance détonante, la pyrotechnie battit son plein,

enchantant les spectateurs. S'en suivirent les applaudissements avant de se retrouver tous à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié.



D.C.

Départ de Mme Gosse

Depuis la rentrée de septembre, Mme Gosse n'occupe plus son poste à la cantine de Bois-Hérault.

Afin de la remercier pour le nombre d'années passées à s'occuper des élèves, le regroupement scolaire des Hauts-Bosc a organisé une cérémonie le 17 septembre, en la salle communale de

Bois-Hérault. Tout d'abord félicitée par M. Rousseau, Maire de Bosc-Bordel et Président du regroupement scolaire, ce fut ensuite au tour de M. de Lamaze de la remercier.

Partie avec plusieurs plantes en cadeaux, Mme Gosse aura loisir de s'occuper durant sa retraite après des années de bons et loyaux services.



Mme Gosse entourée de Mme Brument, Maire de Bosc-Edeline, M. de Lamaze, Mme Coëffier, 1^{ère} adjointe à Bois-Hérault, M. Rousseau et Mme Lesur, 1^{ère} adjointe à Bosc-Roger-sur-Buchy.

R.C.

Le prix de l'eau

Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	01/01/2004	01/01/2005	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire *	29,00	29,00	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	N°1 (0 à 300 m ³)	1,10	1,05	-4,55 %
	N°2 (301 à 700 m ³)	1,00	0,95	-5,00 %
	N°3 (au-delà de 700 m ³)	0,80	0,75	-6,25 %
Tiers (€/m ³)	Taxe sur les consommations d'eau**	0,02134	0	
	Contribution qualité de l'eau	0,10	0,10	0,00 %
	Contre valeur pollution (CVP)	0,00	0,00	
TVA		5,5	5,5	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

** Remplace la redevance FNDAE à compter du 1^{er} janvier 2004 (article 38 de la loi de finances 2004)

Composantes de la facture d'un usage de 120 m³

	01/01/2004	01/01/2005	Variation
Collectivité	161,00	155,00	-3,73 %
Taxe sur les consommations d'eau**	2,56	0,00	
Contribution qualité de l'eau	12,00	12,00	0,00 %
TVA	9,66	9,19	-4,88 %
Total (€ TTC)	185,22	176,19	-4,88 %

Lettre ouverte du Maire de Bois-Hérault au Président du syndicat :

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous à propos de cette lancinante affaire d'assainissement collectif de la commune de Bois-Hérault.

Voilà près de cinq ans que sur votre invitation, et après rapport de la société SOGETI, notre Conseil Municipal a délibéré sur l'établissement de zones en faveur de l'assainissement collectif dans notre village. A ce jour, alors même qu'une cotisation par foyer a été réclamée à hauteur de 40 € pour la mise en œuvre du développement de l'assainissement collectif et individuel auprès des communes membres de votre syndicat, notre projet ne semble pas avoir pu prospérer. Nous le regrettons vivement.

Nous croyons savoir que les difficultés actuelles proviennent d'un manque de subvention de la Région. Il n'en demeure pas moins que la réglementation nous amène à devoir répondre au légitime appel de la population et que l'établissement par notre commune d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) devrait pouvoir intégrer un projet d'assainissement collectif cohérent et durable. Nous vous invitons en conséquence à participer activement à l'élaboration de notre projet communal.

Restant à votre entière disposition, croyez, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Vie pratique



Mémento

Tomate : Récoltez les graines

Les amateurs de tomates sont de plus en plus nombreux à vouloir produire leurs propres semences. C'est tout simplement passionnant, mais aussi bien pratique lorsque vous disposez d'une variété rare dont vous ne connaissez pas les origines. Récolter les graines est la seule solution pour préserver la variété.

Prélevez quelques fruits très mûrs sur un plant sain. Placez dans un bol la pulpe (jus et graines). Laissez reposer deux ou trois jours, le temps qu'une moisissure se forme en surface. Ôtez ce dépôt avant de placer le tout dans une passoire à tamis fin, pour procéder à un bon rinçage à l'eau froide. Frottez les graines et, une fois bien propres, déposez-les sur un papier essuie-tout.

Laissez bien sécher, puis glissez les graines dans une enveloppe en papier pour éviter la formation d'humidité.

Attention : Prélevez la pulpe et les graines sur des fruits très mûrs. Si la tomate est à peine mûre, ses graines n'auront pas tout leur pouvoir germinatif.

A faire

- Tailler la lavande en fin d'été sinon elle monte en faisant du bois nu.
- Planter les bisannuelles en place définitive. Elles fleuriront au printemps.
- Diviser les vivaces (Hémérocalles) dont les touffes sont trop denses.
- Planter les bulbes

Tulipes : On a tous déploré un jour les ravages causés par les campagnols dans les massifs de tulipes. Que faire ? Planter des narcisses. En effet, les ravageurs n'y touchent pas. Il suffit donc d'associer les deux plantes à bulbes lors de la plantation. L'effet répulsif est réel, même si les floraisons sont décalées.

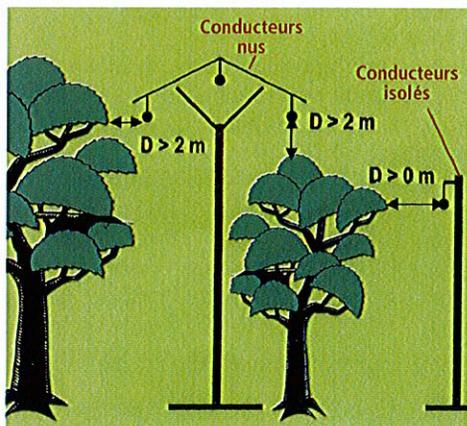
M.T.D.

Avis à la population



Message d'EDF Services

La bonne qualité de la fourniture d'énergie électrique en Seine-Maritime résulte des différents programmes d'investissements, de maintenance et de renouvellement. L'élagage des arbres au voisinage des lignes électriques contribue également, de manière durable, à améliorer cette qualité. Le schéma ci-dessous précise les règles et distances à respecter.



ADSL

Suite à la demande communale concernant la desserte en Internet haut débit, la réponse de France Télécom est la suivante : «...sur la commune de Bois-Hérault le taux d'éligibilité est actuellement de 19,5%. Une nouvelle technologie, RE-ADSL, qui permettra d'étendre l'accès à l'ADSL autour du central téléphonique au-delà de la zone actuelle, sera disponible au cours du mois de septembre 2005. La couverture en haut débit de votre commune sera alors de 50%.»

Paroisse

La Paroisse de Blainville-Buchy vient de créer un site Internet, afin de prendre connaissance des informations paroissiales au moyen des communications modernes :

Cathoblainvillebuchy.free.fr

Adieu à Mme Canet

Notre village a appris la bien triste nouvelle de la disparition de Madame Canet, à l'âge de 54 ans, après une longue maladie.

Madame Canet avait occupé, pendant plusieurs années, le poste d'institutrice de notre école et était logée, à ce titre, dans le logement communal.

Elle a laissé, à plusieurs générations d'enfants, de très forts et bons souvenirs. Madame Canet a également occupé, comme c'était souvent le cas à l'époque, les fonctions de secrétaire de mairie auprès de Madame Préaux, Maire.

C'était une femme consciencieuse, très appliquée, avec un véritable sens du devoir.

Elle a terminé sa carrière comme institutrice à Buchy.

Madame Canet était mariée, avait 2 filles et habitait, depuis plusieurs années, à la Frenaye à Bosc-Roger.

Nous adressons à son époux, ses filles, et sa famille toutes nos sincères condoléances.

Courrier des lecteurs

Réponse de Mme Edwige Besnard, née Canet.

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une grande émotion que j'ai parcouru l'article que vous avez fait paraître dans *Le Bulletin* dédié à Maman. Cette reconnaissance de son travail effectué pendant des années me touche beaucoup. En effet, je me souviens de son dévouement auprès des citoyens de Bois-Hérault qu'elle appréciait beaucoup. Je vous remercie de cet hommage fait à Mme Canet, je vois qu'elle n'a pas été oubliée et cela fait plaisir.

Je vous adresse mes salutations distinguées.



Si vous souhaitez réagir à notre bulletin, vos articles seront les bienvenus, dans la limite de la place disponible.

Le saviez-vous ?

La Sainte-Catherine

25 novembre

Une patronne courtisée

Le culte de Catherine connaît une grande popularité. De nombreuses confréries la choisissent pour patronne : les artisans qui utilisent des machines à roue, comme les meuniers ou les potiers ; les barbiers, en souvenir des lames qui lui avaient coupé la tête ; les prisonniers, pour rappeler son long séjour au cachot.

Les Catherinettes

Mais celles qui se confient le plus à cette sainte, ce sont les jeunes filles en quête

de mari ! " Ô sainte Catherine, l'invoquaient-elles, donne-nous l'homme qui nous conviendra. " Ce culte populaire se développe à partir du XV^{ème} siècle. Depuis, tous les 25 novembre, les jeunes filles qui n'ont pas de fiancé et qui ont eu ou auront vingt-cinq ans dans l'année " coiffent sainte Catherine " en couronnant sa statue.

La coiffe

Au XIX^{ème} siècle, à Paris principalement, le milieu de la haute couture s'empare du culte de sainte Catherine. Désormais, les Catherinettes sont invitées à revêtir elles-mêmes la " coiffe de sainte Catherine " .

Traditionnellement, elle se présente sous la forme d'un bonnet à rubans verts et jaunes. Le jaune est la couleur du mariage qui tarde. Le vert symbolise l'espérance d'un mariage à venir, mais cette couleur est aussi synonyme de liberté. Aujourd'hui, coiffées de chapeaux de plus en plus extravagants, les Catherinettes sont invitées le soir à un grand bal. Certains garçons en profitent alors pour les embrasser vingt-cinq fois !!!

F.B.

Conseil Municipal

Compte-rendu du 1^{er} juillet

Permis de construire

Au vu des documents, le Conseil Municipal constate que la demande de permis de construire de Daniel Secret pour un garage ne correspond pas aux critères d'une demande de permis de construire.

M. Secret sera reçu en Mairie car la demande est irrecevable.

Ordures ménagères

Lecture est donnée de la liste des habitants de la commune assujettis à la redevance.

A la rentrée, il sera mis une benne pour les encombrants, comme l'année dernière, sur le parking de la Mairie.

C.C.M.E

A la demande de M. le Maire, M. Michel Benoist, Président de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecailles, et Monsieur Patrick Chauvet, Conseiller Général, seraient d'accord pour venir à une réunion du Conseil Municipal.

Date retenue, le vendredi 22 juillet.

Bâtiments communaux

M. le Maire indique que certaines poutres de la façade de la Mairie auraient besoin d'être restaurées.

Lecture est donnée du devis reçu de l'entreprise Barbier de Bois-Guilbert, soit la somme de 1196 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

Des devis seront demandés à des entreprises pour la maçonnerie.

Le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès du Conseil Général et de la Préfecture au titre de la DGE.

Ecole

Jean-Michel Testu, agent d'entretien, finira la peinture pendant les vacances scolaires.

Afin d'améliorer les conditions de travail de la Directrice de l'Ecole, il lui sera proposé des meubles de rangement.

Logement communal

Vu l'augmentation constante du prix du

fuel, le Conseil Municipal décide d'augmenter les charges du logement, qui seront portées à 95 € à compter du 1^{er} juillet 2005.

SIRS des Hauts-Bosc

M. le Maire et Eliane Coëffier se sont rendu, cet après-midi, à une réunion du SIRS à la Mairie de Bosc-Bordel.

Les membres du syndicat seraient d'accord pour que tous les personnels soient rémunérés par le syndicat.

Un appel à candidature a été fait dans chaque mairie pour le remplacement d'Alice Gosse.

Suite à la proposition de M. le Maire, une manifestation sera organisée le samedi 17 septembre à 11h45 dans la salle communale à Bois-Hérault.

Florence Bertin se retire de la séance.

M. le Maire indique que plusieurs candidatures ont été reçues au siège du syndicat. Ses membres préfèrent un habitant de Bois-Hérault. Florence Bertin serait intéressée par cette offre. M. le Maire va se renseigner auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, afin de savoir si Florence Bertin peut exercer ces fonctions, étant donné qu'elle est déléguée du syndicat et conseillère municipale.

Nids d'insectes

A la demande du Président du Conseil d'Administration des Sapeurs Pompiers de la Seine-Maritime, qui souhaite redéfinir clairement les modalités pratiques de facturation de destruction des nids d'insectes, il lui sera indiqué que les destructions sur les propriétés privées sont facturées à chaque bénéficiaire.

Voirie

Un panneau de signalisation, indiquant une voie sans issue, sera mis au carrefour de la Quesne au niveau de la propriété de David Leseigneur en direction de la propriété d'Hugues Carbonnier.

Divers

- Le Conseil Municipal décide de verser 50 € à l'Association des Maires du canton de Buchy pour le cadeau de départ de Patrick Morel, percepteur de Buchy.
- Un rendez-vous sera pris avec la DDE et la Commission des Chemins pour analyser les travaux des chemins communaux.
- Un autre rendez-vous sera pris avec Mlle Blanc de la DDA pour étudier l'électrification de la commune.
- L'Association des Familles des Victimes de Montérolier remercie la commune pour sa participation à la réalisation de la stèle, commémorant le 10ème anniversaire du drame de Clairefeuille.
- Les prêtres de la paroisse Notre-Dame de Blainville seront remplacés par l'abbé Pierre Didon.
- Une réunion pour le PLU a eu lieu cet après-midi pour l'élaboration du PADD. Deux grands principes sont retenus : reconstruction du tissu bâti et développement contrôlé pour préserver l'environnement naturel des vallées et valoriser le patrimoine.

Informations Générales

Accueil

Naissance

Noces d'Or

Décès

Mme Josette Mesierz est décédée le 13 septembre, à l'âge de 69 ans.

Téléphones utiles

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmes : 17

Ambulance Bucheoise : 02.35.34.42.05

Ambulance Hébert : 02.35.34.43.79

Centre anti-poisons : 02.35.88.44.00

Médecins

Marc Baril : 02.35.34.41.41

Philippe Duret : 02.35.34.09.36

M-C Monnoye : 02.35.34.09.36

Vétérinaires

Jean-Claude Tartarin : 02.35.34.40.06

François Thomas : 02.35.34.40.06

Pharmacie

A. Herrou : 02.35.34.40.41

Agenda

11 novembre 11h30 : Commémoration
19 novembre 20h00 : Soirée Beaujolais
Poubelles : 11 - 25 oct. / 8 - 22 nov.
6 - 20 déc.

Ouvertures de la Mairie

Mardi : 09h30 - 18h30

Jeu. : 14h00 - 18h30

Permanence des Adjointes

Mardi : 14h00 - 16h00

Permanence du Maire

Samedi matin sur rendez-vous

Téléphone : 02.35.34.44.37

Fax : 02.35.34.29.47

E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr